



Association Avicole de Mortain et ses environs

31^{ème} Exposition Avicole
Salle du COSEC, 50140 Mortain
Les 07 et 08 Janvier 2023

Coupe de France APADOM
Course aux points et Challenge du meilleur mâle du lapin club de France
Championnat régional des pigeons King, de la tourterelle rieuse
Prix spécial FFC-LCF LAPIN Grand Russe, Challenge Normandie Aviculture

Déclaration d'inscription

Préciser si jeune éleveur de moins de 18 ans

De M. _____

Adresse complète : _____

Adresse Mail : _____ @ _____

N° de téléphone : _____

Les animaux seront installés et repris par : la Société L'exposant

Droit d'inscription

_____ Unités 3.50 €	= _____ €
_____ Couples 5.00 €	= _____ €
_____ Volières 8.00 €	= _____ €
_____ Cages d'échange et transit 2.00 €	= _____ €
Frais de secrétariat	= = <u>6.00</u> €
Don pour l'exposition	= _____ €
TOTAL	= _____ €

Règlement à l'ordre de l'association avicole du Mortainnais et ses environs

A adresser à Monsieur Heuzé Pierrick « 10 le Calvaire » 50140 Le Neufbourg

Le soussigné déclare accepter toutes les conditions du règlement de l'exposition.

Fait à _____, le _____ Signature :



" ASSOCIATION AVICOLE DE MORTAIN ET SES ENVIRONS "

31^{ème} EXPOSITION NATIONALE D'AVICULTURE

Sous le haut patronage de la SCAF, SNC, FFV et FFC

07 et 08 Janvier 2023

Salle du COSEC 50140 MORTAIN BOCAGE

Coupe de France APADOM

Partenaire course aux points et Challenge du meilleur mâle du lapin club de France

Championnats régionaux : Pigeons King, Tourterelles.

Prix spécial FFC-LCF sur le lapin Grand Russe

Challenge NORMANDIE AVICULTURE

Règlement général



Art.1 : L'exposition d'Aviculture est ouverte à tous les aviculteurs amateurs sélectionneurs d'animaux de race pure. Tous les animaux devront être bagués, tatoués ou pastillés des années 2019, 2020, 2021 et 2022
Les oiseaux régis par la loi de Washington ne seront pas acceptés.

Art.2 : Les droits d'inscriptions sont fixés comme suit :

Unités :		3.50 €
Couples :	Oiseaux d'ornement (pas de volailles, ni de pigeons en couple)	5.00 €
Volières :	Oies, Dindons, Palmipèdes (Préciser si Trio, couple, unité)	8.00 €
Cages d'échange et transit		2.00 €
Catalogue + Frais de secrétariat obligatoire		6.00 €

L'exposant retirant pour une raison quelconque un ou plusieurs lots, après inscription, ne pourra réclamer le montant des droits versés.

Art.3 : Toute déclaration d'inscription, lisiblement remplie, doit être adressée au secrétaire:

Monsieur Heuzé Pierrick "10 le calvaire " 50140 le Neufbourg 02.33.61.17.85.

E.mail : aamortain@hotmail.fr

Elle doit être accompagnée du montant des inscriptions, réglée par chèque bancaire, libellé au nom de :
Association Avicole du Mortainais et de ses Environs

La clôture des inscriptions est fixée au **30 Novembre 2022**

Le comité se réserve le droit de refuser toute demande d'engagement sans avoir à en motiver sa décision.

Art.4 : Les exposants peuvent mettre des animaux en vente en inscrivant le prix sur la déclaration d'inscription .Ce prix sera majoré de 20 % au profit de l'association organisatrice. Tous les sujets vendus, pourront être retirés immédiatement en la présence d'un commissaire.

Art.5 : Le comité de l'exposition prendra toutes les dispositions pour la bonne nourriture et la surveillance des animaux.
Cependant, il ne pourra être tenu responsable, en cas de décès, vols, changement de cage, perte de sujets et vols ou détérioration des emballages.

Art.6 : Mesures sanitaires : A l'arrivée, les sujets seront soumis à un contrôle vétérinaire. Tout sujet douteux sera retourné ainsi que ceux se trouvant dans le même emballage. Ceci sans remboursement des frais et à la charge de l'Exposant. Il sera exigé un Certificat de vaccination contre la maladie de NEWCASTLE pour les pigeons et volailles **à joindre impérativement avec la déclaration d'inscription.**

Art.7 : Pendant les opérations du jury, l'entrée de l'exposition sera interdite à toute personne étrangère au comité d'organisation. Les récompenses seront décernées après décision du jury, désigné par le comité d'organisation. Les décisions du jury seront sans appel. **Les exposants pourront être remboursés en toute ou partie des frais de leurs inscriptions si l'exposition ne pouvait pas avoir lieu en raison de cas de force majeure**

Art.8 : Calendrier de l'exposition :

Jeudi 05 Janvier de 14 h à 19 h

Vendredi 06 Janvier à partir de 8h

Samedi 07 Janvier et Dimanche 08 Janvier à partir de 9h30

Dimanche 08 Janvier à 17 h

Réception et mise en cage des animaux

Opération du jury

Ouverture au public et Bureau des ventes

Remise des récompenses et décaissement

Art.9 : Principales récompenses :

- **Grand Prix SCAF : le meilleur jeune éleveur de moins de 18 ans non abonné SCAF**
- **Prix F.F.V. : le meilleur jeune éleveur volailles de moins de 18 ans (non cumulable avec le grand prix SCAF)**
- **Prix S.N.C.**
- **Challenge NORMANDIE AVICULTURE : Réservé aux adhérents des associations de Normandie aviculture**

4 Grands Prix d'élevage : sur 8 sujets de même race : 1 Volailles – 1 Palmipèdes oiseaux d'ornements - 1 Lapins cobayes - 1 Pigeons tourterelles

Pour participation aux prix d'élevage et prise en compte, il faut impérativement cocher 8 cases même race dans la colonne participation au prix d'élevage sur la feuille d'inscription

- **Prix de la ville de Mortain = GPE** Volailles
- **Prix de Mortain Bocage animations = GPE** Palmipèdes oiseaux d'ornements
- **Prix du président d'honneur (Éric Pommier) = GPE** Lapins cobayes
- **Prix de la ville de Barenton = GPE** Pigeons tourterelles

Des « meilleurs sujets »(GPH) seront désignés par les juges dans les catégories suivantes :

Oiseaux d'Ornement, Palmipèdes, Dindons

Lapins petites races et Rex

Volailles Grande race Française

Lapins nains et Cobayes

Volailles Grande race Etrangère

Tourterelles

Volailles races naines

Pigeons : Suivant classement SNC

Lapins grandes races

(regroupement des catégories si nombre de sujet inférieur à 15)

Lapins races moyennes

Art.10 : Principales organisations et dotations dans le cadre de cette exposition :

- **Coupe de France des palmipèdes APADOM:** Règlement du club
- **Course aux points du lapin club de France**
- **Challenge du meilleur mâle du lapin club de France**
- **Prix spécial FFC-LCF Lapins Grand Russe**
- **Championnat régional des Pigeons King:** Règlement du club
- **Championnat régional des Tourterelles rieuses :** Règlement du club
- **Challenge Normandie Aviculture**

Dans chaque championnat régional des sujets hors régions peuvent être primés et récompensés

Art.11 : Le jury sera composé de juges officiels. Leurs décisions seront sans appel.

Le jury se réserve le droit de ne pas décerner certains «meilleurs sujets» dans certaines catégories si la qualité et ou le nombre d'animaux présentés sont insuffisants. Il pourra décerner autant de 97, 96, 95,... Les sujets ayant obtenus un Grand Prix d'Exposition, un titre de «meilleur sujet» dans leur catégorie peuvent concourir ensuite, dans le prix d'élevage ou les autres dotations de l'exposition.

Art.12 : Récompenses :

- Les Grands prix d'exposition et d'élevage seront récompensés par un panier garni + 1 plaque
- Les « meilleurs sujets » seront récompensés par un panier garni + une plaque
- Challenge Normandie aviculture : 1 grande plaque
- Prix d'ensemble : classement uniquement du nombre de **97 et 96** : Coupes ou lot divers

-Pour tous les éleveurs : 1 plaque millésimée +1 récompense

Venez à MORTAIN vous y serez bien reçu, le but est de passer un bon moment de convivialité en aviculture

Art.13 : Les résultats du Palmarès pourront être obtenus à partir du vendredi 06 Janvier 2023 à partir de 20 h 30 en composant le ☎ 02.33.61.17.85. (Pierrick) ou le 06.69.54.60.15 (Sandrine). Merci de préparer vos N° de cages

Pour tous renseignements pendant l'exposition, vous pouvez appeler le 06.84.02.54.54. (Christian) ou 06.69.54.60.15 (Sandrine)

Art.14 : L'enlèvement et le décaissement de fin exposition se fera **obligatoirement** en présence d'un commissaire

Le commissaire général : Christian GANNE

La présidente : Sandrine GANNE



Association Avicole du Mortainais

Les Carrières

BION 50140 MORTAIN BOCAGE

Tél .02 33 59 25 52

e-mail :christian.ganne50@gmail.com

Cher Ami Eleveur,

De nouveau pour passer un moment convivial et nous retrouver, l'association vous propose un repas le dimanche 08 Janvier 2023 à partir de 12h30 pour un montant de 15 euros par personne. L'association vous offrira l'apéritif (Kir) et le café. D'autres boissons vous seront proposées en supplément.

M., Mme.....participera au repas du dimanche 08 Janvier

Nombre de personne :

Merci de bien vouloir remplir et renvoyer ce bon de réservation en même temps que votre engagement. Tout non-retour sera considéré comme non-participation à ce repas.